

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE PONT-L'ABBE-
D'ARNOULT

DOSSIER : N° CU 017 284 21 S0032
Déposé le : 19/04/2021
Demandeur : Maître RIVIERE Olivier
Nature des travaux : CU d'information
Sur un terrain sis à : 66-68 RUE DES ALLARDS
à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT (17250)
Référence(s) cadastrale(s) : 284 AI 48, 284 AK
122, 284 AK 124, 284 AK 128, 284 AK 129,
284 AK 130, 284 AK 154

REJET D'UN CERTIFICAT D'URBANISME
délivré au nom de la commune de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT

Maître,

Vous avez déposé le 19/04/2021 à la mairie de PONT-L'ABBE-D'ARNOULT une demande de certificat d'urbanisme sous les références citées ci-dessus.

Je suis au regret de vous informer que votre demande ne peut être instruite en l'état pour les raisons suivantes :

- Le plan de situation joint ne fait pas apparaître une unité foncière d'un seul tenant, les différentes parcelles cadastrales ne sont pas jointives.

En conséquence, votre demande ne comportant pas les pièces nécessaires à son instruction en application des articles R 410-1 et suivants du code de l'urbanisme, fait l'objet d'un rejet.

Il vous appartient donc, si vous le souhaitez, de déposer une nouvelle demande auprès de la mairie. Le service Urbanisme de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge peut vous guider dans l'établissement de votre demande. Vous pouvez contacter Angélique RATEAUD Tél. : 05 46 95 47 95, réception possible du public sur rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à PONT-L'ABBE-D'ARNOULT,
le
Le Maire,

27 AVR. 2021

